

Sarlat, le 5 février 2025

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2025/2026

ÉCOLES PUBLIQUES DE SARLAT

Les parents résidant sur la commune de Sarlat-La-Canéda souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à l'école publique sont invités à remplir la fiche d'inscription scolaire dès à présent.

Sont concernés :

- les enfants nés en 2022, entrant en petite section,
- les enfants changeant d'école : entrée en CP (école Jules Ferry et école La Canéda), déménagement...

Les enfants nés en début d'année (janvier et février) 2023 peuvent faire l'objet d'une demande d'inscription en toute petite section. Toutefois, l'inscription en toute petite section n'étant pas obligatoire, ces enfants ne sont pas prioritaires et leur inscription dépendra des effectifs et du projet de l'école.

Où et comment ?

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la mairie de Sarlat :

<https://www.sarlat.fr/> ou à retirer à l'accueil de la Mairie ou de la Direction de l'éducation.

Il est à retourner avant le 11 avril 2025, complété, signé et accompagné des pièces justificatives indiquées dans le dossier :

- par mail à : service.scolaire@sarlat.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Sarlat
Direction de l'éducation
Place de la Liberté
CS 80210
24206 Sarlat-La Canéda

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Direction de l'éducation au 05.53.31.53.40.